

Compte-rendu du conseil municipal.

Conseil municipal du 17 novembre 2023.

Etaient excusés : Mme BARBESANT Nicole, Mme Listar Virginie.

Début des travaux à 20H30, fin de la séance à 23h00.

Ordre du jour :

- Demande de d'attribution d'aide au financement d'un contrat aidé.
- Prolongation du CDD de la secrétaire de mairie.
- Modification du budget : décision budgétaires modificatives
- Affouage 2023,2024.
- Travaux forestiers.
- Question et informations diverses.

Renouvellement du Contrat de l'employé de commune.

Le contrat de l'employé communal se finissant au 1^{er} 31 décembre, la commune est dans l'attente de la possibilité d'obtenir un financement pour l'obtention d'un nouvel emploi aidé ; se pose également la question de la pertinence d'avoir un employé pendant la période hivernal, alors que l'activité est moindre, c'est réellement à partir d'avril que ce type d'emploi est utile à la commune.

Renouvellement du CDD de la secrétaire de mairie.

Le statut de la secrétaire titulaire n'ayant pas évolué, le partenariat avec Mme Mathey est poursuivi dans l'attente d'un éclaircissement de la situation.

Délibérations budgétaires modificatives :

Suite à des contraintes budgétaires liées à la rémunération de la secrétaire titulaire, il s'avère nécessaire de réaliser des transferts financiers de certains chapitres vers d'autres, ces transferts permettront d'affecter des sommes en recette vers des dépenses. (La commune avait souscrit depuis plusieurs années une assurance couvrant les salaires pendant les périodes d'arrêt maladie, ces sommes étant considérées comme des recettes, il convient de les affecter en dépenses).

La commune de Madegney s'étant portée maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux de mise en accessibilité du cimetière intercommunal, c'est elle qui a perçu le fond de concours de la communauté de communes, une délibération est également nécessaire pour reverser ces 5000€ au crédit de la commission des biens indivis des communes de REGNEY/MADEGNEY.

Designation des membres de la commission de révision et de régularité des listes électorales.

L'arrêté du 4 décembre 2020 ayant été abrogé, la préfecture des Vosges vient de nommer les nouveaux membres de cette commission, sont nommés comme titulaire :

M Sébastien NUS en tant que conseiller municipal titulaire, Suppléant Mme Virginie LOUIS.

M. Gaston REMY délégué de l'administration, suppléant M. Joël MAGNIER.

M. François CHARTIER délégué du tribunal judiciaire, suppléant M. Gérard BALLAND.

Ces membres de la commission sont nommés pour une durée de trois ans au maximum, cette commission se réunira avant le 28/12/2023.

Assainissement collectif et réseaux unitaires :

La communauté de commune a effectué via l'agence technique départementale des Vosges une étude visant à déterminer la durée de la période de convergence entre les secteurs des deux anciennes COMCOM désormais unifiées sous le nom de COMCOM de Mirecourt Dompaire.

Cette durée appelée période de convergence doit déterminer combien d'années seront

nécessaires pour atteindre une harmonisation de la taxe d'assainissement sur l'ensemble des communes raccordées à un assainissement collectif. Le coût de la taxe d'assainissement étant ce jour bien plus élevé sur l'ex secteur de Dompaire que sur celui de Mirecourt cela pouvant s'expliquer à la fois par la densité de population et par l'ancienneté de la station Mirecourtienne.

L'Agence technique départementale propose une période de convergence de 10 ans (15 ans

étant la moyenne pratiquée dans les autres ComCom ayant fusionnées, le prochain conseil

communautaire se prononcera sur cette durée. L'ajout d'une part fixe de 35 € par ménage est

également à l'ordre du jour, cette part ne serait pas déduite de la facture mais s'y ajouterait elle concernerait tous les habitants qu'ils consomment ou pas l'eau de la concession mais qui

émettent des rejets dans le réseau. (Des lors qu'ils ont une boîte de branchement)

Autre taxe en cours d'application : La loi prévoit que les communes qui ont une partie de leur

réseau en unitaire, (Recevant à la fois des eaux usées et des eaux pluviales) se verront dans

l'obligation de payer une taxe sur le linéaire de réseau unitaire, pour notre commune, c'est près

de 650ML et à montant de la taxe devrait atteindre à terme 7€ du mètre annuellement, pour

information notre réseau totalise 2050ML, et les communes du secteur de l'ex ComCom de

Mirecourt s'acquittent de cette taxe depuis de longues années.

C'est donc 4550 euros qui seront déduit du budget communal, il restera au conseil municipal de déterminer comment cette nouvelle charge sera financée.

Les documents finalisés de cette étude seront disponibles en consultation en mairie et sur le site internet communal.

Exploitation forestière 2023 2024.

La liste des secteurs forestiers à exploiter et présentés à l'état d'assiette pour 2024 sont les suivants :

- Les parcelles 1/2/3/4 au lieu-dit le Conrot (situées à proximité de Bouxières aux Bois.
- Les parcelles 26 et 27 (nettoyage et éclaircissement de bois trentenaires.
- La parcelle 21 située en bord de route mais plus difficilement exploitable sera vendu en bloc et sur pied (l'acquéreur disposera d'une durée maximale de 18 mois pour l'exploiter)
- Pour les affouages de 2023 les parcelles 23 et 31 seront attribuées aux affouagistes.
- Des travaux sylvicoles sur les parcelles 31 et 32 seront réalisés par le CFA de Mirecourt dans le cadre de séquences pédagogiques.
- Les travaux sur la parcelle 23 seront effectués par les services de l'ONF.
- Les parcelles 18/19/20 et 25 nécessiteront sans doute d'opérations de fauchage, de ratissage et de mise au propre avant les travaux de plantation pour lesquelles un dossier de subvention a été monté.

Zone d'accélération des énergies renouvelables.

Le conseil est informé que dans le cadre de la loi APER visant à accélérer la mise en place et le développement des projets d'énergies renouvelables, le conseil municipal doit délibérer après concertation du public selon les modalités décidées par le conseil municipal ; le maire ayant proposé que le conseil municipal soit considéré comme représentatif des habitants de la commune, cette proposition n'ayant pas créée de consensus, une consultation sera effectuée auprès des habitants le samedi 09 décembre 2023 entre 10 et 12h dans les locaux de la mairie. Chaque habitant recevra à son domicile le texte de loi et les planches des secteurs communaux qui pourraient en fonction de la volonté des habitants et des propriétaires se voir un jour éligibles à des installations productrices d'énergies renouvelables.

Il suffira que les personnes ayant un avis sur le sujet viennent donner leur positionnement et ensuite le conseil municipal délibèrera.

Les habitants ayant fait le choix d'un envoi des comptes-rendus par format électronique recevront ces informations par mail, les autres auront ces planches en couleur via un courrier, ces documents seront visibles également en mairie, dans le panneau d'affichage et sur le site de la commune. (madedgney.fr)



Thierry CHAPPELLIER,

Pour le conseil municipal, le maire.

Le calendrier des offices religieux sera disponible sur le site de la commune, il en sera de même pour le calendrier des dates de collecte des ordures ménagères.

La société de service qui avait proposé ses services pour des opérations de déneigement a cessé cette activité, il faudra donc gérer à l'interne le déneigement et le salage de la voirie communale par nos propres moyens, la commune va se renseigner pour acquérir un nouveau « saloir » le dernier n'étant plus en état de fonctionnement, elle réfléchit également à la mise en place de bac à sel à des endroits stratégiques.

Points divers :

Les décorations de Noël seront disposées la semaine prochaine avant le passage de ST Nicolas et le jeune sapin situé à proximité du parking place de la fête sera décoré.
Un appel sera fait aux volontaires pour procéder à un nettoyage de l'église et de ses abords courant janvier 2024.
La commune envisage d'organiser conjointement avec l'association de chasse locale une promenade découverte du massif forestier communal, de la faune qui y habite, ainsi que de l'histoire de ce massif ; cette manifestation aura probablement lieu au printemps à la suite des plantations de jeunes arbres.

Animation communale :

Un propriétaire privé de Mirecourt, est détenteur de deux petites parcelles forestières contigües aux bois communaux, ces parcelles n'abritent que des frênes atteints par la charlarose et d'autres bois de peu de rendement ; la commune étant citoyenne elle bénéficie d'un droit de préemption qu'elle souhaite exercer, avec l'accord du conseil municipal une offre sera faite à ce propriétaire qui souhaite vendre. Le montant envisagé par la commune oscille entre 800 et 1000€ pour ces parcelles situées au lieu-dit Tarbois d'une surface totale de 1935M².

Proposition d'acquisition de deux parcelles forestières :